

PRÉCIS

DE LA SITUATION POLITIQUE

DE LA FRANCE,

DEPUIS LE MOIS DE MARS 1814

JUSQU'AU MOIS DE JUIN 1815.



PARIS,

Chez DELAUNAY, Libraire, Palais-Royal, galerie
de bois, n.° 243 ;

ET CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

Juin 1815.

AVIS

DE L'ÉDITEUR.

CET écrit se compose de deux parties distinctes, les faits et les raisonnemens. Les faits ne sont pas susceptibles de contestation ; quant aux raisonnemens, comme ils sont l'expression d'une opinion individuelle, c'est au lecteur à en apprécier le plus ou moins de justesse.

PRÉCIS

DE LA SITUATION POLITIQUE

DE LA FRANCE,

DEPUIS LE MOIS DE MARS 1814 JUSQU'AU MOIS
DE JUIN 1815.

UNE grande question est agitée en Europe depuis vingt-cinq ans. Le procès était décidé; la sentence, prononcée par les armes, avait été reconnue par les princes; la souveraineté des peuples avait cessé d'être un problème.

La fortune a changé un moment; le principe est de nouveau mis en doute; et les diverses nations de l'Europe, réunies contre une seule, sont encore une fois appelées en champ clos pour forcer cette nation à renoncer au droit de choisir elle-même son souverain.

Les rois disent au peuple français: « Nous te défendons d'avoir pour chef de ton gouvernement l'Empereur NAPOLÉON. » Quel parti doit prendre le

peuple français ? Il n'en est qu'un pour lui. Un peuple est perdu le jour où il compose sur son indépendance : les leçons des temps passés et l'expérience des temps modernes tracent les mêmes devoirs.

Pour bien juger l'état actuel de la France, il faut approfondir la nature des choses ; et la nature des choses, c'est dans les faits qu'il faut la chercher. Lorsque les rois proclament dans leurs astucieuses déclarations que ce n'est pas la France, mais l'Empereur, qu'ils vont attaquer, les rois trompent la France. C'est la France qu'ils attaquent sous le règne de l'Empereur, comme c'est la France qu'ils attaquaient sous le règne des Bourbons : aujourd'hui, c'est par la force qu'ils veulent l'accabler ; hier, ils voulaient la faire périr de langueur et d'épuisement. Ils permettaient à la France d'exister encore ; mais ils ne voulaient lui laisser qu'une existence avilie, parce qu'ils savent bien qu'une nation avilie n'existe pas long-temps.

Et quels sont ces monarques qui osent frapper de leurs anathèmes un prince à qui ils ont si long-temps payé le tribut plus ou moins volontaire du respect et de l'admiration ? Quels sont ces monarques qui, au nom de la dignité royale, proscrivent un roi ; qui, au nom de la liberté des peuples, veulent ravir au peuple français tout usage de sa liberté ? Ce sont les mêmes monarques qui, après avoir appelé l'Europe aux armes contre la France, sont devenus les oppres-

seurs de ces nations qu'ils se vantaient de vouloir affranchir.

Avant d'entrer dans l'examen des faits récents qui constateront le véritable objet de la nouvelle coalition prête à éclater contre nous, il est indispensable de reprendre les événemens de plus haut, et de jeter un coup-d'œil rapide sur le principe réel de la double révolution qui a eu lieu en France en avril 1814 et en mars 1815. La question politique de notre situation au dehors ne peut être bien établie et bien jugée qu'après avoir considéré sous son vrai point de vue la question domestique de notre administration au dedans.

Deux dynasties ont, en moins d'une année, occupé le trône de France. L'une a pour elle la légitimité d'une ancienne possession ; l'autre, la légitimité d'un choix récent. Ces deux principes ont l'un et l'autre leurs partisans ; ou plutôt, les partisans de l'un et de l'autre, autant qu'ils n'ont pas perdu toute raison, se réunissent à celui des deux qui offre le plus de sécurité à la liberté publique et le plus de gages à l'honneur national.

Au commencement de 1814, le sort des armes avait amené l'étranger à Paris. La trahison, aggravant nos revers, faisait retentir le nom oublié des Bourbons, et substituait d'odieux emblèmes à des signes consacrés par les plus nobles souvenirs. Cependant de grands moyens, d'immenses trésors d'héroïsme et de dévouement existaient encore : le trône impérial

pouvait être sauvé ; mais il ne pouvait l'être sans que la France fût livrée aux calamités d'une guerre civile. L'Empereur abdiqua.

Son abdication eut pour base un traité dont les stipulations étaient les unes à la charge des puissances alliées, les autres à la charge du gouvernement des Bourbons. Aucune de ces clauses n'a reçu son exécution. L'oppression la plus odieuse a entouré l'Empereur dans l'île d'Elbe, et lui a interdit toute communication, même avec sa famille. Une seule puissance, et nous nous faisons un devoir de lui rendre cet hommage, l'Angleterre, ne s'est point associée à ce lâche système. Seule elle a senti qu'un gouvernement ne peut que s'honorer par le respect pour une haute infortune. Tout traité étant de sa nature un acte synallagmatique, dès qu'il est violé par l'une des parties, cesse d'être obligatoire pour l'autre. L'Empereur a été rendu à la plus entière indépendance.

Nous dirons plus ; cette indépendance n'avait pas cessé d'exister pour lui. Son abdication n'était pas valide : une abdication, même faite de propre mouvement par un souverain, n'a d'effet que par l'acceptation libre du peuple dont il est le chef. La volonté du peuple a été tout aussi peu libre que celle du prince. Qui oserait dire qu'aucune liberté existât en France dans les premiers jours d'avril 1814 ? La séparation du peuple et du monarque s'opéra sous la médiation des baïonnettes étrangères.

Jamais aucun des souverains, dont des circonstances extraordinaires amenèrent l'abdication, ne s'est cru enchaîné par un acte que n'avait pas dicté un consentement pleinement volontaire.

Si Louis le Débonnaire est contraint d'abdiquer en 833, l'année d'après il revient sur une démarche arrachée par la force, et reprend des mains de ses fils le sceptre qu'ils lui avaient enlevé.

Victor-Amédée II s'était, en 1730, prêté à une abdication que la politique lui avait prescrite pour le bien de ses peuples. Lorsqu'il veut rentrer dans ses droits, son indigne fils, Emmanuel III, s'y refuse, et le fait enfermer. L'histoire a fait justice de cette perfidie.

Frédéric-Auguste II avait, en 1706, renoncé par le traité d'Alt-Ranstadt à ses droits sur la couronne de Pologne. En 1709, il rentre en Pologne, les armes à la main, remonte sur le trône, et s'y maintient jusqu'à sa mort en 1733.

Stanislas Poniatowsky, long-temps le jouet de la Russie, est contraint par Catherine II d'abdiquer en 1797.

Catherine ne régnait elle-même en Russie qu'en vertu de l'abdication de Pierre III. Si Poniatowsky, si Pierre III avaient pu ressaisir leur couronne, qui aurait osé méconnaître la justice de leurs droits?

Il est un autre genre d'abdication que les publicistes ont nommée *abdication tacite*. Telle est celle de Jacques II, en vertu de laquelle les Anglais dé-

clarèrent le trône vacant. S'il est dans l'histoire de quelque nation un autre trait qui s'y rapporte, c'est l'abdication de Louis XVIII par le fait de sa retraite hors du territoire français. A la rigueur, l'application de ce principe serait aussi juste aujourd'hui envers ce prince qu'elle l'était de la part des Anglais envers le roi Jacques; mais ce n'est pas là en France l'état de la question.

Quoique l'abdication de l'Empereur NAPOLÉON ait été primitivement nulle, elle aurait pu devenir légitime. Nous ne craignons pas de reconnaître cette vérité sévère pour les rois, mais salutaire pour les peuples. Il dépendait de la famille des Bourbons de donner à l'œuvre de la violence le caractère de la légalité. Quelque coupable que cette famille eût été envers nous par les guerres sanglantes qu'elle nous avait suscitées, quelque odieux que fût le mode de son retour, le bonheur des nations absout les rois de l'irrégularité de la fondation du pouvoir, ou de celle de son rétablissement. Les Bourbons n'ont pas jugé que ce titre leur fût nécessaire : ils n'ont voulu avoir de droits que ceux qui dérivent de l'hérédité; et, en refusant de s'associer aux nouvelles mœurs, aux nouveaux intérêts du peuple dont ils reprenaient le gouvernement, ils ont forcé ce peuple à prouver, par un second renversement du trône royal, que, de son côté, il ne connaissait de droits héréditaires que ceux qui se lient à la conservation des siens, que ceux qui

partent de son choix primitif , ou de la continuation de son choix dans la maison qui lui offre le plus de garanties. Au lieu de nous donner les garanties que nous devons attendre d'elle , la maison de Bourbon s'est placée hors de toute communauté avec les habitudes , les passions et les besoins du peuple français. Elle n'a pas senti que le premier des besoins d'un peuple magnanime était , sur-tout aujourd'hui , d'être respecté par son gouvernement. Elle s'est trompée de date ; et tandis qu'un long siècle s'était écoulé pour nous , le temps n'avait point marché pour elle. Un seul titre était à ses yeux le fondement de toute puissance. Un seul mot composait tout le vocabulaire de ses droits ; et ce mot , dont le sens encore était dénaturé par une fausse interprétation , le mot de *légitimité* semblait lui offrir tout-à-la-fois une arme offensive et un impénétrable bouclier. Armés de ce trait menaçant , ou retranchés derrière ce fantastique rempart , les Bourbons croyaient pouvoir humilier impunément un peuple généreux , et chaque jour un affront nouveau essayait l'étendue de sa patience. Cette patience s'est lassée ; et l'on s'est demandé si les princes légitimes ne devaient se faire reconnaître qu'à de pareils traits ; si l'on ne devait réputer légitimes que des princes qui , n'ayant pas su honorer leur malheur , savaient encore moins faire usage d'un moment de prospérité. On a de nouveau comparé les choses et les hommes : on a comparé la légitimité qui résulte du

temps et celle qui résulte du choix. On s'est rappelé que la légitimité de la dynastie nouvelle avait été le produit du suffrage du plus grand nombre de votans qui jamais, en aucun pays, ait pris part à l'élection d'un souverain. Jamais dynastie ne put en effet s'enorgueillir d'un titre plus légal. Si c'est l'assentiment des peuples qui constitue la véritable légitimité, NAPOLÉON était le plus légitime des monarques. La France, la fortune et la victoire l'avaient proclamé Empereur. Les gouvernemens étrangers s'empressèrent de le reconnaître. La grandeur récente effaça tous les prestiges de la grandeur des temps passés. Une auguste alliance consacra l'égalité de la race nouvelle avec les races les plus antiques, et l'héritier de l'Empire naquit sous les plus fortunés auspices. Le continent tout entier célébra sa naissance : le canon étranger et le canon français annoncèrent l'allégresse des peuples, des bords de la Vistule et de la mer Baltique jusqu'aux colonnes d'Hercule. Quel prince eut en naissant des droits plus sacrés à l'héritage paternel que cet enfant précieux qui fut accueilli par la France avec des transports de joie et d'amour; par l'Autriche, avec orgueil; et par l'Europe entière, avec les bénédictions de l'espérance? L'histoire dira quelle universalité de vœux et d'hommages entourra son berceau. La puissance de son père avait été portée au-delà de toutes les bornes connues : chaque victoire avait nécessité une victoire nouvelle; et la France, tantôt provoquée par des menaces

offensantes, tantôt entraînée par un élan dont elle n'était plus maîtresse, n'avait plus que l'alternative ou de la domination universelle, ou d'une rapidité cadence. Douze années de triomphe avaient fait peser l'Empire français sur toutes les nations européennes. Tout-à-coup un mouvement contraire rassemble toutes ces nations en une seule masse, et les précipite sur l'Empire français. Le colosse s'écroule : la famille impériale est dispersée. Un roc de la Méditerranée devient l'asile du monarque à qui toutes les capitales du continent avaient tour-à-tour ouvert leurs portes. Ce renversement avait-il détruit le principe de ses droits ? Nous reproduirons ici notre première réponse, parce qu'elle est la seule qui puisse être admise dans le dix-neuvième siècle : c'est par la famille des Bourbons que la question pouvait être décidée.

Fatiguée de combats, la France était avide de repos. C'est tout ce qu'elle pouvait attendre des Bourbons : elle sentait bien qu'il fallait renoncer à la gloire, et elle s'y était résolue ; mais il est un sacrifice auquel il lui sera toujours impossible de souscrire. Renoncer à la gloire, ce n'est pas renoncer à l'honneur. L'honneur, non cet honneur féodal dont une classe particulière prétend seule avoir le privilège ; ce véritable honneur qui appartient à tous les pays, à tous les âges, à toutes les conditions, est devenu, au milieu de nos autres pertes, le domaine national le plus précieux, le trésor le plus cher pour

tous les cœurs français. Un roi faible, une famille égarée, un ministère inepte, osent essayer de nous le ravir. C'en est fait ; le coup est porté : les Bourbons n'appartiennent plus à la France ; le pacte est rompu entre la France et eux. Ils siègent encore dans le palais des rois : mais une révolte morale brise le sceptre dans leurs mains ; tous les ressorts se détendent ; leur chute devient inévitable, et malheureusement encore elle menace d'être orageuse et sanglante. Tout-à-coup une voile apparaît sur nos côtes, et le sol français frémit à l'aspect du pavillon tricolor. L'île d'Elbe, comme l'Égypte, nous rend au moment du péril le dépôt qui lui était confié. La France vole au-devant de son libérateur, et le nouveau règne des Bourbons est irrévocablement fini. Ainsi l'expérience du passé avait été perdue pour eux ; l'exemple des Stuarts n'avait pu les instruire : du moins ceux-ci, après leur restauration, conservèrent-ils encore la couronne pendant vingt-huit années. Bien moins de temps a été nécessaire aux Bourbons pour se perdre une seconde fois. Leur rétablissement n'a été qu'un songe ; c'est au court espace de onze mois qu'ils en ont volontairement restreint la durée.

A peine l'Empereur a touché le sol français, les Bourbons ne sont plus : le peu de force qui leur reste, s'épuise à signer un vain arrêt de proscription. Ils mettent à prix les jours de l'homme qui vient leur

redemander une couronne qu'ils ne savent pas défendre, et demain un de leurs princes ne devra la vie qu'à sa générosité. Nous avons vu la famille des Bourbons rentrer sur le territoire français sous l'escorte des troupes étrangères ; nous l'en avons vue sortir sous l'escorte des troupes françaises, empressées d'accélérer sa fuite. Est-il besoin de rien ajouter à de semblables faits ?

Qu'une famille qui voit sa perte certaine, oublie dans son désespoir les saintes lois de la morale et commande l'assassinat, le crime est affreux, et, grâce au ciel, les exemples sont rares ; mais qu'une assemblée de rois, ou du moins que les ministres d'une assemblée de rois, fulminent une sentence inouïe contre un monarque auquel ils ont long-temps prodigué leurs hommages, c'est un trait unique dans les annales des nations. A quel point les passions des cabinets ne doivent-elles pas les avoir égarés, pour qu'ils aient pu se déterminer soudainement à un acte tel que la déclaration du 13 mars ? Admirable et digne dénouement du congrès de Vienne !

Les opérations de ce congrès seront à jamais une leçon terrible pour les peuples : nous allons essayer d'en offrir une esquisse fidèle. C'est là surtout, c'est dans la marche des négociations, dans la manière de procéder des rois et de leurs ministres, que nous pouvons apercevoir ce que la France avait

à attendre pour l'avenir : l'historique des rapports du gouvernement des Bourbons avec les autres gouvernemens est le meilleur élément que l'on puisse avoir pour porter un jugement éclairé sur notre situation. Nous y trouverons en même temps un tableau curieux des rapports des puissances étrangères entre elles ; et ce sera pour nous une source de données précieuses, à l'aide desquelles nous pourrons apprécier la nature des nouveaux traités par lesquels viennent de s'engager respectivement ces diverses puissances.

Lorsqu'un aveuglement inexplicable a conduit si rapidement à sa perte une famille dont tant de circonstances heureuses auraient pu favoriser l'affermissement, il était difficile que sa politique extérieure ne fût pas empreinte des erreurs qui ont à-la-fois compromis la considération au dehors et la sûreté au dedans.

Le trait le plus prononcé du dernier règne des Bourbons est qu'il n'est entré dans l'esprit de leur gouvernement aucune idée d'intérêt national. Un seul mobile, le même qui, sans aucun gage de compensation, avait fait signer, dès le 23 avril, la remise aux troupes étrangères de cinquante-trois places de guerre occupées par nos troupes, a constamment dirigé toutes ses démarches : l'intérêt de dynastie. Partout on trouve les Bourbons, et nulle part la France. Une seule pensée composait la politique royale : le

rétablissement de ses anciennes appartenances, et le renversement de ce qui rappelait le souvenir de l'Empereur NAPOLÉON.

La disposition des cabinets étrangers envers la France était, pour ainsi dire, double et complexe ; elle reposait sur deux principes dont l'un se rapportait à la maison régnante, l'autre à la nation française. Sous le premier point de vue, tout leur inspirait de la confiance : comment, en effet, auraient-ils pris de l'ombrage d'une famille dont ils connaissaient l'inhabileté et la faiblesse, et que leur seule crainte était de ne pouvoir maintenir sur le trône ? Sous le second rapport, les préventions étrangères étaient toujours subsistantes et actives. La nation française, malgré tous les sacrifices qu'on lui avait imposés, continuait à être un objet d'effroi. Son esprit guerrier, ses longues habitudes de grandeur et de gloire, entretenaient contre elle une animosité qui se signalait dans toutes les rencontres.

Cette différence de la manière d'être des gouvernemens étrangers à l'égard des Bourbons et à l'égard de la nation française, était pour la nation même un surcroît de calamité. C'était sur la nation que retombaient tout-à-la-fois les suites de la crainte qu'elle inspirait, et du peu d'égards auxquels on se croyait obligé envers les princes qui régnaient sur elle.

Les communications qui existaient entre Paris et Londres, portaient l'empreinte de l'inégalité de po-